

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou



ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵉⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⴰⵣⵣⵓⵔ

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة مولود معمري / تيزي وزو



رئاسة الجامعة

Rectorat

Réf. /Rect/CD/2021

Tizi-Ouzou, le 2 août 2021

Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt et un et le deux du mois d'août à 9h00 s'est tenue au siège du Rectorat sous la présidence de Monsieur le Recteur une réunion du Conseil de Direction de l'Université ayant l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1- Préparation de la répartition des locaux pédagogiques pour l'année universitaire 2021-2022
- 2- Divers

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur qui a dressé un petit aperçu sur l'état de la répartition des locaux au niveau du campus de Tamda, mais aussi sur l'aspect pédagogique en termes de manque d'encadrement au niveau de ce même campus, il a ensuite introduit un deuxième point à l'ordre du jour qui est la répartition de 19 postes de Maîtres-Assistants au titre de l'année 2021-2022. Le Recteur a également insisté sur la nécessité de bien respecter le protocole sanitaire au niveau des facultés et des départements.

- 1- Préparation de la répartition des locaux pédagogique pour l'année universitaire 2021-2022

Concernant le premier point de l'ordre du jour, le vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et second cycles a relevé trois points principaux à prendre en compte dans la répartition, à savoir le taux d'occupation des locaux pédagogiques de la faculté des sciences humaines et sociales qui est très élevé ; le chevauchement en première année "sciences de la nature et de la vie" entre les étudiants de l'année 2020-2021 qui n'ont fait qu'un semestre d'enseignement et ceux de l'année 2021-2022 auxquels il est nécessaire d'allouer un espace supplémentaire ; et enfin, le taux d'occupation des salles de TD très faible au niveau du

département d'architecture au campus de Tamda. Il demande alors aux doyens de lui transmettre les chiffres détaillés par section et par niveau.



L'objectif de la séance étant de dégager des pistes ou des lignes de conduite à suivre pour élaborer le schéma de répartition, la discussion et le débat ont porté sur les points suivants :

- Éviter de déplacer des départements entiers d'un campus à l'autre ;
- Proposition de déplacer les étudiants de 1ère et 2ème année de la faculté de médecine dans un bloc avec des laboratoires à paillasse humides ;
- Occuper les espaces libres au niveau du département d'architecture par les filières de la même faculté, soit hydraulique et travaux publics et/ou électromécanique ;
- De nouveaux départements seront créés à partir de l'année 2021-2022, il est donc nécessaire de prévoir des espaces où ils pourront être implantés ;
- Éviter autant que possible les chevauchements entre les grands domaines de formation ;
- Selon le taux d'occupation des amphithéâtres, il est préférable de domicilier les nouveaux bacheliers au campus Hasnaoua II, comme par exemple le L1 "Sciences de la nature et de la vie" et le L1 "Mathématiques et informatique" ;
- Prévoir la gestion des L2 "Sciences de la nature et de la vie" par les départements concernés plutôt que de les regrouper et de les gérer par une structure indépendante. Même pour la première année L1, il est préférable que sa gestion soit confiée à l'un des départements du domaine ;
- Les salles de travaux pratiques ne peuvent être attribuées que lorsqu'elles sont opérationnelles. Il est inutile d'affecter des laboratoires non équipés et donc non utilisables ;
- Etudier la possibilité de domicilier quelques sections de L2 Génie Mécanique à Tamda ;
- Les espaces qui seront dégagés pour la faculté des sciences humaines et sociales doivent contenir tout un département pour éviter de longues distances de déplacement pour leurs étudiants ;

Pour clore le débat, Monsieur le Recteur a rappelé que la répartition des locaux a provoqué des tensions au cours de l'année universitaire précédente, et que des décisions ont été prises par l'administration rectorale, nous veillerons à satisfaire les engagements pris tout en évitant des changements majeurs.

2- Répartition des 19 postes de recrutement de Maitres-Assistants

Pour le deuxième point à l'ordre du jour, le recteur a souligné que la pédagogie au campus de Tamda repose sur de nombreux vacataires, il est donc plus opportun de renforcer les formations domiciliées sur ce campus par le recrutement d'enseignants permanents. Il a également indiqué que le taux d'encadrement acceptable par rapport au nombre d'étudiants est de l'ordre de 18 à 20 pour les sciences et technologies, alors qu'il varie entre 28 et 30 pour les sciences humaines et sociales.

Après discussion et concertation, le conseil de direction de l'université a retenu la répartition suivante des postes au profit des structures pédagogiques domiciliées à Tamda :

Spécialité	Nombre	Affectation
Informatique	4	2 FS et 2 FGEI
Mathématiques	4	1 pour FGC 1 pour SNV 1 pour FGEI 1 pour FM
Maintenance industrielle	2	pour FGC
Electronique	3	1 pour Télécommunications 1 pour Génie Biomédical 1 pour Electromécanique
Physique	1	pour SNV
Chimie	2	pour SNV
Sciences de l'information et de la communication	1	pour FSHS
Sciences financières et comptabilités	2	pour SFC

Dans le même cadre, Le Doyen de la Faculté des Sciences a incité les Doyens des Facultés de Génie de la Construction et de Génie Electrique et Informatique à participer à l'encadrement de la première année "Sciences et Technologie" en prenant en charge les matières qui relèvent de leurs facultés comme par exemple l'informatique ou le dessin technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13h00.

Le Recteur

